

## COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 28 OCTOBRE 2021

Membres électeurs : 52  
Membres électeurs présents : 30  
Pouvoirs : 7  
Membres électeurs votants : 37  
Vote : - Pour : 24  
- Contre : 0  
- Abstention : 13

### Délibération N° 2021/14

#### APPROBATION DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION DU BASSIN (2022-2027)

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU** l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer ;
- VU** les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté n°2020-2952/SG/DREV du 28/09/2020 ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

**CONSIDÉRANT** les observations, faites en séance ;

**Prend acte** des orientations proposées par l'Office de l'eau et exprime un avis favorable (13 abstentions) sur le programme pluriannuel d'intervention et **exprime des attentes** sur les points suivants :

- la stratégie du bassin (SDAGE et retour au bon état des masses d'eau) devra être mieux portée par une attitude pro-active de l'Office de l'eau auprès des maîtres d'ouvrage ;
- la sensibilisation des élus pour l'appropriation et la déclinaison des enjeux prioritaires de qualité des masses d'eau ;
- une attention apportée à la biodiversité et à la qualité des milieux aquatiques, notamment via des modalités de financement adaptées aux petits porteurs de projet n'ayant pas la même capacité de financement que les collectivités en responsabilité dans le domaine de l'eau.

Saint-Denis, le 28 JAN. 2022

Le président du  
Comité de l'eau et de la biodiversité,